

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins  
Avenue Roi Albert 33  
1082 Berchem-Saint-Agathe

Concerne : Conseil communal du 27 mars 2014

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous mon interpellation  
"Importance des charges de fonctionnement de la commune".

Je vous remercie de bien vouloir soumettre cette interpellation  
à l'attention du prochain Conseil pour suivi ad hoc.

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le  
Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Stassen

Conseiller communal

-

Je vous prie de trouver mon interpellation suivante.

Objet : Question 4

"Importance des charges de fonctionnement de la commune"

Belfius réalise, chaque année, une analyse financières de la commune en la comparant à  
d'autres communes de nature semblable (à savoir, Evere, Ganshoren et Jette) et à la Région.

J'ai remarqué que, pour les charges de fonctionnement, la commune de Berchem était l'une  
des trois communes où ces charges sont les plus lourdes dans la Région (graphique 18,  
p.22/48).

Plus loin, dans le détail des coûts, il apparaît que les dépenses de fonctionnement administratif  
et technique ainsi que les honoraires et indemnités pour prestations de tiers sont les plus  
élevés de toutes les communes de la Région.

Les honoraires et indemnités pour expertise comme les indemnités pour autres prestations  
(p.34/48) sont 4 à 5 fois plus élevées que les communes comparables et que toutes les  
communes de la Région. Elles ne cessent quasiment pas de croître entre 2007 et 2012.

Que recouvrent ces honoraires d'expert et ces indemnités de prestations de tiers et pourquoi un  
tel écart avec la moyenne régionale et la moyenne des communes comparables?

Quant aux dépenses de fonctionnement administratif (p.34/48), elles sont également beaucoup  
plus élevées que toutes les autres communes. Il en va de même, au sein des dépenses de  
fonctionnement technique, pour les indemnités pour prestations de tiers.

Quelles type de dépenses ces postes recouvrent-ils et qu'est-ce qui explique que, sur ces  
postes, notre commune présente les dépenses les plus élevées de toutes les communes de la  
Région.

-

Nicolas Stassen

Conseiller communal

0496471061